



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

# ***Avis public***

## **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville que le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 a été déposé au bureau municipal, 390 rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c, F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions:

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue Du Palais à Saint-Hyacinthe J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée **avant le 1<sup>er</sup> mai 2019** et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains de Saint-Hyacinthe.

**N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.**

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière